

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2140

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 51 SEPTIES

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« permettre l'application aux ordres »

les mots :

« leur rendre applicables les dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.